

BinHome illustré N°58

PRINTEMPS 2024





BINHÔME ILLUSTRÉ

#58

Printemps 2024

Editeur responsable
Natalie NicaiseRédacteur en chef
Thibaut Van der NootConception graphique
Style GraphiqueImprimé à
2.400 exemplaires
sur papier FSCBinHôme SCES agréée
Société immobilière de
service public régie par
le Code du logement
N° d'entreprise:
0403.357.573
Siège social:
rue Emile Claus, 63
1180 Bruxelles

EDITO

CHERS LOCATAIRES, CHERS LECTEURS, BESTE HUURDERS, BESTE LEZERS,

Pour ce numéro du BinHôme illustré, nous avons bien choisi notre thématique: le grand nettoyage de printemps. En effet, vous allez pouvoir lire et comprendre les différentes aides pour vider vos encombrants, réduire vos déchets ou encore maintenir un cadre agréable et serein dans vos quartiers.

Depuis Uccle et Ixelles où la vie quotidienne est parfois compliquée, où les « fins de mois » deviennent des « milieux de mois », nous nous devons de nous voir comme chanceux au regard de la situation mondiale et des conflits armés en cours actuellement. Nous espérons donc que ce printemps 2024 verra la fin du bombardement de la bande de Gaza et du Sud du Liban, la libération des otages israéliens, le retrait des troupes russes des territoires ukrainiens et la libération de tous les prisonniers de guerre des deux camps.

Ce mois de mars 2024 voit aussi le retour du terrorisme international. Nos pensées vont aux victimes russes et à leurs familles de l'attentat survenu au Crocus City Hall, à Moscou, le 22 mars dernier.

Ce mois de mars nous permet également de mettre en avant « La journée des droits des femmes ». Plus que jamais, la défense des droits des femmes, l'équité, l'égalité et la solidarité sont au cœur des politiques menées par BinHôme. Nous en sommes fiers, mais nous devons poursuivre dans cette direction et maintenir nos acquis.

Enfin, ce numéro du BinHôme Illustré nous permet de mettre en lumière la nouvelle fédération bruxelloise des sociétés immobilières de services publiques: *Social Housing Brussels*. Nous lui souhaitons bonne route et nous lui apporterons tout notre soutien pour défendre nos locataires et travailler main dans la main avec tous les acteurs du logement en Région bruxelloise.

Bonne lecture, bon printemps,

Bernard RICHELLE
Vice-Président / Vicevoorzitter



Simon COLLIGNON
Président / Voorzitter



Voor dit nummer van BinHôme Illustré hebben we ons thema goed gekozen: de grote voorjaars schoonmaak. U zal namelijk meer kunnen lezen en begrijpen over verschillende hulpmiddelen om uw groot huisvuil op te ruimen, uw afval te beperken of een aangename en serene omgeving in uw buurt te behouden.

Vanuit Ukkel en Elsene, waar het dagelijks levensomgeving is, waar het "einde van de maanden" "halverwege de maanden" wordt, moeten we onszelf als gelukkig beschouwen gezien de wereldsituatie en de gewapende conflicten die momenteel aan de gang zijn. We hopen daarom dat de lente van 2024 het einde zal zijn van de bombardementen in de Gazastrook en in Zuid-Libanon, de vrijlating van Israëlische gijzelaars, de terugtrekking van Russische troepen uit Oekraïense gebieden en de vrijlating van alle krijgsgevangenen langs beide kanten.

Deze maand, maart 2024, ziet ook de terugkeer van het internationale terrorisme. Onze gedachten zijn bij de Russische slachtoffers en hun families van de aanval op de Crocus City Hall in Moskou op 22 maart.

In deze maand maart benadrukken we ook de 'Dag van de vrouwenrechten'. Meer dan ooit staat de verdediging van vrouwenrechten, gerechtigheid, gelijkheid en solidariteit centraal in het beleid van BinHôme. We zijn hier trots op, maar we moeten in deze richting doorgaan en onze prestaties behouden.

In dit nummer van BinHôme Illustré belichten we tot slot de nieuwe Brusselse federatie van vastgoedbedrijven die openbare diensten verlenen: Social Housing Brussels. We wensen hen het beste en zullen hen al onze steun geven om onze huurders te verdedigen en samen te werken met alle huisvestingsorganisaties in het Brussels Gewest.

Veel leesplezier, fijne lente,

NOUS RENCONTRER

Permanences au siège social de BinHôme
rue Emile Claus 63 – 2^{ème} étage, 1180 Uccle
(quartier Bascule)

Nos guichets sont ouverts au public

- Le lundi: de 13h30 à 16h
- Le mardi: de 13h30 à 16h
- Le jeudi: de 9h à 11h30

Permanences décentralisées

rue Jean Ballegeer 69/28, 1180 Uccle

Nos guichets sont ouverts au public

- Uniquement le lundi de 13h30 à 16h

NOUS CONTACTER

Numéro général: T. 02/486.69.00

Permanence pour tous les services

- Lundi et mardi: de 13h30 à 16h
- Mercredi, jeudi et vendredi: de 9h à 11h30

NOUS ECRIRE

BinHôme SCES agréée

rue Emile Claus 63 – 2^{ème} étage 1180 Bruxelles

Adresse électronique: info@binhome.brussels

NOUS CONSULTER

Site Internet: www.binhome.brussels

NUMÉROS D'URGENCE

Numéro d'urgence européen: 112

Police secours: 101

Pompiers-Ambulance: 100

Croix rouge: 105

Child Focus: 116 000

Centre antipoison: 070/245 245

Centre des grands brûlés: 02/268 62 00

Odeur de gaz (Sibelga): 0800/19 400

Electricité (Sibelga): 02/274 40 66

SOS Médecins: 02/513 02 02

Pharmaciens de garde entre 22h et 9h: 0903/99 000

Numéro général de la commune d'Ixelles: 02/515 61 11

Numéro général de la commune d'Uccle: 02/348 65 11

Bruxelles-Propreté: 0800/85 150

VOUS SAUREZ TOUT SUR LE TRI DES DÉCHETS

L'obligation du tri des déchets alimentaires depuis l'année dernière et l'apparition du nouveau sac bleu en 2021 ont bouleversé nos habitudes. Ce dossier consacré à la propreté est l'occasion de se rafraîchir la mémoire sur notre gestion des déchets.



Trier ses déchets, c'est faire un geste pour la planète et les futures générations.

En tant que citoyens, nous sommes tous acteurs de la propreté. D'ailleurs, chacun d'entre nous apporte sa pierre à l'édifice, pour une ville plus sereine, plus agréable. Nous aspirons à vivre dans des quartiers plus propres, dans une capitale plus saine, avec l'objectif de rendre la Terre plus durable. Nous agissons pour notre propre bien-être évidemment, mais aussi et surtout pour celui de notre entourage, de nos voisins. Nous pensons également à nos proches, à nos enfants et aux générations à venir.

Améliorer la qualité de l'air, la propreté et la convivialité

Qu'on se le dise, le recyclage des ordures ménagères ainsi que le tri des déchets, ou « tri sélectif » selon la célèbre expression pléonastique

entrée dans le langage courant, ne sont pas les seuls facteurs qui conditionnent notre qualité de vie actuelle et future. « *Cependant* », remarque le directeur général de l'agence régionale Bruxelles-Propreté Frédéric Fontaine dans le guide du tri mis à disposition des ménages bruxellois, « *en triant correctement, nous pouvons tous participer concrètement à transformer la situation dès maintenant ! Nous avons, en effet, le pouvoir d'améliorer la qualité de l'air, la propreté et la convivialité de notre Région, et d'agir concrètement, à notre échelle, contre le réchauffement climatique* ».

Dans ce dossier consacré à la problématique de la propreté, nous tenons à vous rappeler les différentes consignes associées au tri des déchets. Pour rappel, en Région bruxelloise,

ceux-ci doivent être répartis dans cinq sacs de couleurs différentes. Les connaissez-vous ? Savez-vous ce qu'on peut y déposer ? Etes-vous incollables sur cette thématique ? Que vous répondiez par l'affirmative ou par la négative, il est bon de se rafraîchir la mémoire.

Sac orange : pour les déchets alimentaires

Qu'entend-on par déchets alimentaires ? Réponse : les épluchures de fruits et de légumes, les restes de repas (y compris les restes de viande et de poisson), le marc de café, les sachets de thé, les aliments périmés (sans leur emballage), les papiers essuie-tout, mouchoirs et autres serviettes en papier, etc. Ces déchets représentent 40% du sac blanc. En les jetant dans le sac orange, vous évitez qu'ils finissent à l'incinérateur. Bruxelles-Propreté fait ainsi d'une pierre deux coups : réduire les émissions de CO₂ et produire de l'énergie ainsi que de l'engrais. Le recyclage des déchets alimentaires est donc bon pour l'environnement et le climat, et nous rend moins dépendants des combustibles fossiles. Pour rappel, le tri des déchets alimentaires est obligatoire à Bruxelles depuis un an.

Sac jaune : pour les papiers et cartons

Sont autorisés dans le sac jaune : tubes vides, emballages en carton, sacs en papier, presse (journaux, magazines, livres, dépliants), boîtes en carton (poudre à lessiver, céréales), papeterie (enveloppes, lettres). Vos papiers et cartons déposés dans le sac jaune doivent être propres et secs. Le sac jaune doit être bien fermé lorsque vous le sortez, afin d'éviter que son contenu ne soit mouillé par la pluie et dispersé par le vent. Pour évacuer un plus grand volume, vous pouvez utiliser une boîte en carton bien refermée, à déposer sur le trottoir. Notez qu'une tonne de papiers-cartons recyclés permet d'éviter d'utiliser 1,4 tonne de bois. A l'échelle de la Région bruxelloise, le tri permet de sauver des milliers d'arbres, d'économiser des quantités importantes d'eau et de diminuer les rejets de CO₂ dans l'atmosphère.

(Suite de l'article page 4)

Vous saurez tout sur le tri des déchets (suite)

Sac bleu : pour les emballages plastiques, métalliques et cartons à boissons

Dans l'ancien sac bleu, seuls les flacons et bouteilles en plastique, les emballages métalliques et les cartons à boissons étaient autorisés, soit les PMC. L'élargissement du contenu du nouveau sac bleu établi en 2021 concerne principalement les déchets en plastique : désormais, les pots, les barquettes, les ravieres, les tubes, les films et les sacs en plastique sont également permis. Autrement dit, quasiment tous les emballages ménagers sont acceptés aujourd'hui dans le sac bleu. S'il faut vider correctement l'emballage, il n'est pas nécessaire, en revanche, de le rincer. Pour des questions évidentes de sécurité, les emballages qui ont contenu du carburant (bidon d'essence, recharge de briquet) sont interdits.

Sac vert : pour les déchets de jardin

Plantes, tontes de pelouse, branchages, feuilles mortes et fleurs fanées, voilà ce qui peut être jeté dans le sac vert. Les branches peuvent être liées en fagots et placées à côté du sac. Les branchages ne doivent pas dépasser 1,5 mètre de long et 8 cm de diamètre. Les déchets de jardin plus volumineux peuvent être apportés au Recypark. Ils seront ensuite envoyés sur le site de Bruxelles-Compost. Tout y est broyé, y compris le sac vert qui est biodégradable. Ce compost naturel d'excellente qualité est utilisé

comme engrais pour les parcs de la capitale. La boucle est ainsi bouclée : les déchets de jardin retournent nourrir les espaces verts.

Sac blanc : pour les déchets ménagers résiduels

Ne jetez dans votre sac blanc que les déchets ménagers résiduels, c'est-à-dire ce qui reste quand vous avez trié tous vos déchets recyclables via les sacs bleu, jaune, vert, orange, un compost ou les bulles à verre. Les sacs blancs sont amenés à Bruxelles-Energie pour y être incinérés, avec récupération de chaleur et production d'électricité et de chauffage urbain. C'est pour cette raison qu'ils ne peuvent pas contenir des déchets dangereux. Actuellement, le Bruxellois moyen génère 285 kg de déchets par an. En recyclant 60% de ses déchets ménagers (objectif 2030), la Région pourra diminuer les quantités de déchets à incinérer.

Bulles : pour les verres

Pour vos bouteilles, bocaux et flacons en verre, les règles sont claires : jetez-les dans les bulles à verre. Il y en a partout en Région bruxelloise (consultez le site www.arp-gan.be/fr/localisation pour les localiser). Concrètement, les bulles à verre blanches pour le verre incolore (transparent) et les bulles à verre vertes ou foncées pour le verre coloré. Surtout, n'abandonnez rien au pied des bulles à verre, cela serait un dépôt clandestin qui vous exposerait à des amendes. A titre informatif,

notez que 29,7 kg de verre (bouteilles et bocaux) ont été recyclés par habitant en 2021.

Quid des autres déchets ?

Les piles électriques sont à déposer dans les points de collecte Bebat (www.bebat.be) et les appareils électriques et électroniques doivent être apportés dans les Recypark ou repris par un magasin d'électroménagers. Si vous avez des seringues et/ou des aiguilles, vous devez les déposer dans un conteneur spécial disponible auprès de votre pharmacien. Quant aux déchets chimiques ménagers, ils peuvent être déposés dans les « Proxy Chimik », c'est-à-dire des véhicules de Bruxelles-Propreté spécialement équipés pour accueillir des produits toxiques, irritants, corrosifs, inflammables, autrement dit dangereux. Le calendrier des passages dans les communes bruxelloises se retrouve sur le site web www.arp-gan.be/fr/proxy-chimik.

Pour toute question en matière de propreté, vous pouvez aussi téléphoner au numéro gratuit T. 0800/981.81. •



Ce dossier a été réalisé à partir des informations publiées par Bruxelles Environnement et Bruxelles-Propreté. Pour en savoir plus, consultez les sites web www.arp-gan.be et www.environnement.brussels

DIMINUER VOS DÉCHETS, C'EST POSSIBLE !



Objectif zéro déchet !

Réduire ses déchets, non seulement c'est possible, mais c'est même urgent pour contrer le changement climatique. « A chaque fois qu'un objet est réutilisé, ce sont des ressources naturelles

qui sont économisées. Or, l'usage des ressources naturelles (extraction, transport et transformation) représente 50 à 65% des émissions mondiales totales des Gaz à Effet de Serre (GES) », explique-t-on du côté de l'agence Bruxelles Environnement. Réduire les déchets peut donc aider à lutter contre le réchauffement climatique.

Pour contribuer au maximum à la préservation des ressources et à la protection de l'environnement, de plus en plus de citoyens agissent pour réduire leurs déchets. Selon le « Baromètre zéro déchet » de 2019, 20% des Bruxellois pratiquent déjà systématiquement le zéro déchet. Ce qui les motive ? Faire un geste pour notre planète. Si le « zéro déchet », stricto sensu, est difficilement atteignable et demande une rigueur, une autodiscipline ainsi qu'un apprentissage, de nombreuses habitudes et autres astuces permettent de diminuer drastiquement et facilement nos déchets.

Bruxelles Environnement et Bruxelles-Propreté en proposent 10 à la portée de tous. Lisez plutôt :

1. Pour éviter d'acheter trop, préparez une liste avant d'aller faire les courses.
2. Remplacez le jetable par du réutilisable : mouchoirs en tissu, disques démaquillants en tissu, torchons...
3. Pensez à donner ou à vendre les objets que vous n'utilisez plus.
4. Ayez toujours un sac réutilisable pour emporter vos achats.
5. Affichez dans votre cuisine les quantités habituelles d'aliments à préparer (riz, pâte, ...).
6. A l'école, au travail, pour le sport, utilisez une gourde et une boîte à lunch réutilisable.
7. Placez un autocollant « stop pub » sur votre boîte aux lettres (à demander gratuitement à : info@environnement.brussels).
8. Buvez l'eau du robinet (simple ou aromatisée).
9. Improvisez des repas créatifs avec ce que vous avez dans votre frigo, vos placards et en cuisinant les restes. Emportez vos petits sacs lavables pour acheter fruits, légumes, riz, pâtes et même le pain, ainsi que vos contenants réutilisables pour acheter charcuterie ou fromage. •

ENCOMBRANTS: GARE AUX AMENDES!

Parmi les incivilités constatées par les travailleurs de BinHôme, il y a la hausse des dépôts d'encombrants aux abords des immeubles et des espaces communs. De quoi faire vivre un enfer aux locataires et aux concierges.



Moins d'encombrants à enlever signifie moins de frais à supporter pour les locataires.

« Trop is te veel! », comme on dit à Bruxelles. Les agents de terrain de BinHôme rencontrent de plus en plus d'actes d'incivilités sur les sites de la société. Parmi ceux-ci, le dépôt régulier d'encombrants aux abords des immeubles et des espaces communs, comme les parkings. Source de désagréments multiples, cette situation intolérable, qui va de mal en pis ces dernières années, est une sérieuse entrave au vivre-ensemble.

Par encombrants, il faut entendre ces dépôts clandestins laissés à l'abandon dans les zones partagées par les locataires et les travailleurs de l'entreprise. Des affaires en vrac jetées aux yeux du tout-regardant. On y retrouve pêle-mêle des sacs, des meubles, des tapis, des objets de décoration, des bibelots et même des déchets! Non seulement cela donne une mauvaise image de l'immeuble, mais en plus cela pénalise les habitants respectueux de leur environnement.

Par ailleurs, ce type de dépôt a pour conséquence :

- Un effet boule de neige : dès que des affaires sont abandonnées, d'autres personnes viennent en déposer.
- Une aggravation des risques d'accidents, en particulier les incendies.
- Une augmentation du sentiment d'insécurité.
- Une surcharge de travail supportée par les référents d'immeuble.
- Une hausse des charges locatives : quand les auteurs des dépôts ne sont pas identifiés, BinHôme se voit contraint de répercuter le coût des enlèvements sur l'ensemble des locataires.
- La prolifération des nuisibles : rats, cafards et autres indésirables.

7.000 euros en frais d'évacuation

Nous vous rappelons l'article 18.1 du règlement d'ordre intérieur (ROI) : les parties communes de l'immeuble, et en particulier les entrées, escaliers,

paliers, couloirs de caves et emplacements de parking, doivent être, en tout temps, libres de tout objet quelconque. Il ne pourra jamais y être déposé, accroché ou placé quoi que ce soit. En cas de sinistre, ces objets peuvent constituer un grave danger et exposer les contrevenants à des poursuites. BinHôme se réserve, en outre, le droit de faire évacuer ces objets aux frais du locataire contrevenant. S'il ne peut être identifié, les frais d'évacuation seront supportés par l'ensemble des habitants de l'immeuble. D'ailleurs, en 2023, BinHôme a déboursé un montant de 7.000 euros en frais d'évacuation. Une somme astronomique malheureusement répartie dans les charges communes des locataires. Le calcul est vite fait : moins d'encombrants à enlever signifie moins de frais à supporter pour les habitants de l'immeuble. Notez encore que les infractions en matière d'encombrants peuvent être sanctionnées par des amendes infligées par la commune, mais aussi par les agents assermentés de l'agence Bruxelles-Propreté. •

JETEZ VOS AFFAIRES SANS BOURSE DÉLIER

Tour d'horizon des différentes solutions gratuites proposées à Ixelles et Uccle pour vous aider à vous débarrasser de vos affaires.

Vous souhaitez vous débarrasser d'affaires superfétatoires ou encombrantes ? Des solutions gratuites proposées par l'agence Bruxelles-Propreté sont mises à votre disposition. Ainsi, il est possible de bénéficier d'un enlèvement gratuit de 3 m³ par an et par ménage pour des encombrants de type ménager (meubles, électroménagers, bibelots...). Si la quantité à enlever est supérieure à 3 m³, un montant de 27,23 € par m³ supplémentaire est facturé. Les renseignements et prises de rendez-vous se font uniquement par téléphone via le numéro gratuit suivant : T. 0800/981.81.

Enlèvements gratuits dans votre commune

En sus, chaque ménage ixellois a la possibilité de faire enlever gratuitement un maximum de 3 m³ d'objets encombrants trois fois par an. Il suffit de prendre rendez-vous par mail ou sur simple appel téléphonique, trois semaines au moins avant la date d'enlèvement souhaitée. Dans le cas d'un décès ou un déménagement,

il est possible de faire enlever jusqu'à 6 m³ à condition de fournir la preuve du décès ou du déménagement. Vous pouvez contacter le service de la Propreté publique au numéro T. 0800.85.150 ou via courriel à l'adresse proprete@ixelles.brussels.

Du côté ucclois, deux fois par an, des containers et un camion Proxy Chimik sont, chaque jour, présents pendant une semaine à un endroit stratégique de la commune afin de vous permettre d'évacuer vos encombrants ménagers (mobilier, appareils électroménagers et multimedia, outillage, plastiques durs, ampoules et luminaires, peintures, huiles et batteries...). La déchetterie mobile est accessible de 9 à 18 heures et accepte jusqu'à 3 m³ d'encombrants gratuits. Attention : les déchets de chantier (y compris lavabos, éviers, toilettes) ainsi que les pots de fleur en terre cuite ou en Eternit ne sont pas acceptés. Pour connaître les dates, vous pouvez contacter le service Propreté au numéro T. 02/605.16.60 ou via courriel à l'adresse proprete@uccle.brussels.

Enfin, plutôt que de jeter, vous pouvez également faire un don de vos affaires en bon état aux entreprises d'économie sociale comme La Poudrière – Emmaüs et L'Armée du Salut (toutes deux proposent un enlèvement à domicile et sur rendez-vous) ou encore Les Petits Riens et Oxfam-Solidarité (dépôt par vos soins). Plus d'informations sur le site Internet de ces institutions. •



Faites un don à :

La Poudrière

Emmaüs : www.lapoudriere.be

T. 02/512.90.22

L'Armée du Salut

www.armeedusalut.be

T. 02/513.39.04

Les Petits Riens

www.petitsriens.be

T. 02/ 537.30.26

Oxfam-Solidarité

www.oxfambelgique.be

T. 02/501.67.77



Plutôt que de jeter, vous pouvez faire un don de vos affaires aux entreprises d'économie sociale.

DOSSIER : PROPRETÉ

HALTE AUX CADDIES ERRANTS!

Au fil du temps, nous constatons une accumulation de plus en plus importante de « caddies errants » sur le site du Merlo, à Uccle.

Laisser à l'abandon, ces petits chariots, utilisés en libre-service par les clients du supermarché Colruyt avoisinant, encomrent les espaces communs comme les couloirs, le parking ou encore les ascenseurs.

Dans l'incapacité d'identifier les auteurs des faits, BinHôme lance une campagne de sensibilisation sur les dangers et les désagréments qu'implique ce type de comportement. Outre le fait que cette utilisation abusive pourrait être considérée comme du vol, le stationnement sauvage de ces caddies a pour conséquence :

- la dégradation du matériel (coups dans les portes, griffes sur les murs...);
- l'encombrement des zones de passages, ce qui est dangereux en cas d'évacuation urgente;
- l'augmentation du sentiment d'insécurité;
- une surcharge de travail pour les référents d'immeuble qui doivent assurer la gestion desdits chariots afin de sécuriser les lieux.

La marge de manœuvre de BinHôme pour faire face à cette problématique est relativement faible. Conscientes des nuisances causées par ces incivilités, nos équipes entreprennent toutefois des démarches auprès de Colruyt afin de trouver des solutions pour endiguer ce phénomène regrettable.

Pour une cohabitation plus harmonieuse entre les différentes personnes vivant et travaillant sur le site du Merlo, nous demandons aux locataires qui ont pris l'habitude d'emprunter ces

caddies de veiller à les ramener au supermarché. Pour information, les enseignes circonscrivent l'utilisation de leurs chariots dans leurs magasins et sur leurs parkings. •



Le fléau des caddies qui encomrent les espaces communs.

TOUS À LA BROCANTE DU PCS AKAROVA!

La grande journée de récolte d'encombrants revient à la rue Akarova, à Ixelles, le **samedi 20 avril prochain, de 9 à 15 heures**. A cette occasion, le PCS Akarova (Projet de Cohésion Sociale) vous propose une brocante entre voisins (donner, vendre, échanger), de 10 à 14 heures, devant le numéro 46 de la chaussée de Boitsfort, pour sauver du camion ce qui peut encore servir à d'autres personnes. A 14 heures, tout sera emporté par vos soins ou mis dans le camion de la déchetterie, pour un quartier propre et net à 15 heures. Vous n'avez plus rien à jeter? Alors, passez bruncher avec vos voisins! Envie de participer à la brocante? Vous pouvez vous inscrire au numéro de téléphone suivant : 0487/27.85.85. Vous éprouvez quelques difficultés pour vous débarrasser de vos encombrants? N'hésitez pas à contacter l'Akarova Team à ce même numéro. •



Samedi 20 avril, de 9 à 15h.
Adresse : 46, chaussée de Boitsfort (Ixelles)
T. 0487/27.85.85.

UN MINISTRE TCHÈQUE EN VISITE CHEZ BINHÔME

Les projets de BinHôme intéressent au-delà des frontières belges. Après une délégation européenne venue découvrir le projet Vandeuren en janvier, c'est le ministre tchèque Ivan Bartoš qui s'est déplacé, le mois suivant, pour une visite guidée du site Ernotte, sis à Ixelles. L'occasion d'aborder notre vision du logement social.

Le lundi 5 février dernier, BinHôme et la Société du Logement de la Région de Bruxelles-Capitale (SLRB) ont eu l'honneur d'accueillir le ministre tchèque en charge du Développement régional Ivan Bartoš ainsi que l'ambassadeur tchèque et leurs collaborateurs.

Au programme : visite guidée du projet ixellois Ernotte en compagnie de Simon Collignon, président de BinHôme, et de la directrice générale Natalie Nicaise.

L'occasion de livrer quelques explications sur le secteur du logement social à Bruxelles, d'apporter des informations clés liées à l'expertise acquise au fil des années par BinHôme en tant que société immobilière de service public et de présenter l'indispensable travail social réalisé en partenariat avec le PCS Akarova.

Engagé dans la construction de logements publics, le Ministre Bartoš entend s'inspirer des modèles étrangers pour accompagner les institutions tchèques dans ce domaine.

Un échange enrichissant pour un avenir résolument tourné vers des solutions innovantes afin d'accroître l'offre de logements abordables en Europe. •



Le ministre tchèque Ivan Bartoš rencontre les acteurs du logement social.

LE DÉCOMPTE DE CHARGES DÉCRYPTÉ

Qui dit printemps dit décompte de charges. A ce propos, celui de 2023 arrivera prochainement dans votre boîte aux lettres. Pour rappel, cette procédure permet d'une part de régler vos consommations de l'année précédente et, d'autre part, d'ajuster vos provisions de charges mensuelles.

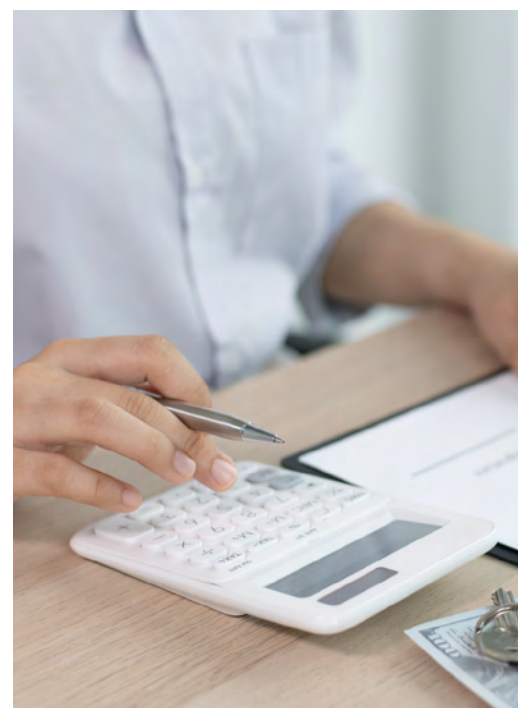
En clair, le document concerne à la fois les charges locatives, c'est-à-dire les frais collectifs relatifs à l'immeuble (entretien, ascenseur, éclairage des communs, réparations diverses), et les consommations individuelles, soit le coût de l'eau et du chauffage de chaque ménage via les relevés des calorimètres et des compteurs. Petite précision : dans certains immeubles, les charges individuelles sont envoyées directement par le fournisseur d'énergie ou d'eau et ne passent pas par BinHôme. Notez également que BinHôme prend en charge les frais de consommation liés aux logements inoccupés ; ceux-ci ne sont donc pas supportés par les locataires.

Adaptation des montants

Une comparaison est réalisée par les équipes de BinHôme entre le total de vos versements mensuels et la facture annuelle. Si vous avez payé trop de provisions, un remboursement vous sera versé. Il se peut également que l'éventuel excédent soit porté au crédit de votre compte loyers ou porté en déduction de vos éventuels arriérés.

Dans le cas où vos provisions seraient insuffisantes, vous devrez payer la différence. Le supplément éventuel sera exigible et payé dans les trente jours de la communication du décompte définitif, comme indiqué dans le règlement d'ordre intérieur (ROI).

Par ailleurs, notez encore qu'au regard de vos consommations de 2023, les provisions mensuelles seront adaptées, à la hausse ou à la baisse. •



Bientôt dans votre boîte aux lettres.

PROXIMITÉ

UNE VÉLOTHÈQUE POUR VOS ENFANTS À UCCLE

Rien de plus agréable que de profiter du charme printanier à vélo. Mais quand toute la famille veut s'y mettre, le budget peut vite grimper. Pourquoi acheter quand on peut louer à un tarif démocratique ? Telle est la solution offerte par la Vélothèque d'Uccle qui met des bicyclettes à disposition des enfants de 2 à 12 ans.

Les beaux jours sont de retour. Du coup, vous n'avez qu'une envie, sortir votre nez dehors et profiter des douceurs printanières. Les communes d'Uccle et d'Ixelles offrent de nombreux parcs et autres espaces de verdure pour musarder à pied ou faire des promenades à vélo.

Seulement, pour profiter des plaisirs offerts par la Petite Reine, il faut pouvoir mettre la main à la poche. Et tout le monde ne peut pas s'offrir une bicyclette. A Uccle, la commune a pensé aux petites bourses avec la mise en place d'une vélothèque à destination des enfants, au numéro 43 de l'avenue Paul Stroobant.

Il s'agit d'un comptoir de location de vélos qui fonctionne sur le même principe qu'une bibliothèque. « *Le prêt du vélo se fait sur signature d'un simple contrat de location* », explique-t-on du côté de l'administration locale.

« *Après un an* », poursuit-elle, « *vous pouvez restituer le vélo au même endroit, prolonger sa location ou en louer un autre d'une plus grande taille.* » Sur place, les enfants de 2 à 12 ans peuvent tester des modèles en parfait état de fonctionnement avant de faire leur choix.

Coût de la location : 20€ par an

Question budget, l'affiliation annuelle coûte 20€ par bicyclette. Il faut également ajouter une caution de 20€ par vélo, laquelle est remboursée lors de la restitution du deux-roues en bon état. Chaque utilisateur est responsable de l'entretien de l'engin et d'éventuelles petites réparations pendant la période de location.

Le comptoir de prêt de la vélothèque est ouvert uniquement sur rendez-vous les samedis 13 avril, 11 mai, 8 juin, 13 juillet, 10 août, 14 septembre, 12 octobre et 9 novembre 2024, de 10 heures à midi. L'inscription pour un rendez-vous peut se faire par courriel via l'adresse électronique velothequeuccle@gmail.com ou en contactant le numéro de téléphone suivant : 02/605.12.18.

Recherche des vélos et des bénévoles

Pour répondre à la demande, la commune recherche des vélos pour enfants. Si vous souhaitez vous débarrasser d'une bicyclette qui encombre inutilement votre cave ou votre garage, pensez à lui offrir une seconde vie en les donnant

à la vélothèque. Non seulement vous ferez le bonheur d'un jeune Ucclois, mais, en sus, vous recevrez en échange un bon de location d'un an.

Par ailleurs, la vélothèque recherche également des bénévoles pour intégrer son équipe et participer aux diverses tâches (accueil, prêts/retours et entretien des vélos, communication). Intéressé ? N'hésitez pas à prendre contact via les coordonnées susmentionnées. •



Adresse : 43, avenue Paul Stroobant
1180 Uccle
T. 02/605.12.18
Mai : velothequeuccle@gmail.com



Louer, une alternative durable et bon marché à l'achat d'un vélo personnel.

ACCOLAGE FAVORISE L'ENTRAIDE ENTRE VOISINS

Vous êtes senior et vous avez besoin d'une petite aide ? Vous souhaitez donner un coup de main à quelqu'un du quartier ? Rejoignez le réseau d'entraide Accolage. Louis, le nouveau responsable de l'antenne ixelloise, met en contact des voisins entre eux pour des petits services (accompagner une personne, faire des courses, etc.) et assure le suivi. N'hésitez pas à prendre contact avec lui au numéro de téléphone T. 0456/16.14.62 ou par courriel via l'adresse électronique louis.quartier@accolage.be. Par ailleurs, il tient également une permanence chaque mercredi, de 10 à 12 heures, au numéro 21 de la rue Akarova, à Ixelles. Infos ? www.accolage.be •



Louis vous attend !

C'EST ARRIVÉ PRÈS DE CHEZ VOUS



Le chantier Vandeuken sous un beau manteau blanc, c'était lors de l'offensive hivernale du 17 janvier dernier. Ce jour-là, BinHôme accueillait une délégation composée de professionnels du secteur de la rénovation et de mandataires politiques. Une visite de chantier qui a eu lieu lors de la Semaine Belge de la Rénovation prenant place dans le cadre de la Présidence belge du Conseil de l'Union européenne. L'occasion de faire le point sur les choix à faire en matière de rénovation et de matériaux pour pouvoir réduire les émissions de gaz à effet de serre.



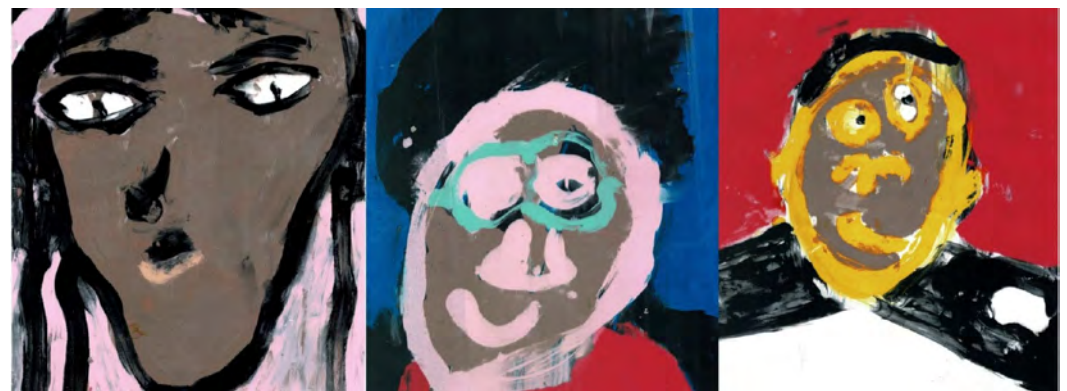
Dans le cadre de l'année thématique sur la propreté, BinHôme lance une campagne de communication à destination des locataires. Parmi les initiatives, il y a l'atelier sur le tri des déchets réalisé le 28 mars au Café solidaire, à Ixelles, en collaboration avec l'ASBL Zero Waste Belgium, Bruxelles Environnement et Bruxelles-Propreté. Au travers d'animations ludiques, les participants ont pu se frotter à différents sujets comme le tri et la réduction des déchets ou encore les différentes manières de consommer de façon plus raisonnée.



Afin de soutenir la cohésion interne et de souder les équipes, BinHôme organise plusieurs rendez-vous qui réunissent l'ensemble des collaborateurs. Parmi les nouvelles habitudes, nous nous rassemblons en fin ou en début d'année pour partager un moment convivial entre collègues. En janvier dernier, nous avons pu profiter d'un petit-déjeuner du personnel. L'occasion idéale pour regarder dans le rétroviseur et dresser un bilan de l'année écoulée, mais aussi pour évoquer les enjeux et les projets qui vont nous accompagner en 2024.



« Des arrivées et des départs, telle est la vie d'une entreprise », écrivions-nous dans le précédent numéro du BinHôme illustré. Une réalité qui nous accompagne encore en ce début d'année. Nous avons accueilli Johnny, référent d'immeuble, mais aussi deux employés administratifs, Hajar et Ilias. Nous avons aussi eu le regret de dire au revoir à trois collègues : Vasilii et Michel, tous deux ouvriers, ainsi qu'Alexandre, magasinier. Un pot de départ a été organisé pour remercier une dernière fois ces travailleurs qui se sont investis pendant tant d'années pour BinHôme et les locataires.



Ces derniers mois, les enfants du PCS Merlo, âgés de 6 à 13 ans, ont eu l'occasion de réaliser une série d'ateliers créatifs avec la galerie d'art associative du Sterput. L'opportunité pour eux de découvrir de nouvelles techniques artistiques (collage, linogravure, sérigraphie...), à travers lesquelles était menée une réflexion sur la thématique de l'habitat et ses transformations. Le but : les préparer aux travaux de rénovation qui auront lieu dans l'immeuble du Merlo. Les œuvres ont été exposées au Centre culturel d'Uccle en mars dernier.



Concernant le nouveau projet mixte qui va voir le jour dans les prochains mois du côté de la chaussée de Waterloo, à Ixelles, le chantier va bon train. L'immeuble comptera dix-huit logements au standard passifs, dont quatorze logements sociaux et quatre logements moyens. Des appartements 1, 2 et 3 chambres ainsi qu'un appart adapté aux personnes à mobilité réduite seront disponibles à la location. Par ailleurs, le projet comprend un potager collectif et un espace de travail réservé aux services Espaces verts et Propreté publique de la commune.

AGENDA DES LOISIRS



MUSÉE

EXPO GIANTS: UNE GRANDE OCCASION DE SE SENTIR PETIT!

Smilodon, Paraceratherium, Megatherium. Ces noms ne vous disent rien? C'est normal, ils ont tous vécu sur Terre après les dinosaures. L'exposition «Giants», proposée **jusqu'au 25 août** par le **Muséum des Sciences naturelles**, sis au numéro 29 de la rue Vautier, à Bruxelles, vous invite à un voyage dans le temps, du Paléogène au Quaternaire. Il y a 66 millions d'années, l'impact d'une météorite provoquait l'extinction d'innombrables espèces animales. Une tragédie pour certains êtres vivants, mais aussi une chance pour les petits animaux qui, jusqu'alors, vivaient dans l'ombre des géants. Ils se diversifient et certains d'entre eux grandissent parfois jusqu'à atteindre des tailles pachydermiques. L'expo est l'occasion de se frotter à ces animaux aux dimensions spectaculaires, comme Otodus megalodon, le plus puissant représentant de la famille des requins, et Gigantopithecus blacki, le singe asiatique dont la taille équivaut à trois orangs-outangs! Infos: www.naturalsciences.be



SENIOR

VOUS PRENDRIEZ BIEN UNE TASSE DE THÉ AU SALON?

Le **Centre culturel d'Uccle** choie les aînés en veillant à programmer des animations qui leur sont spécialement consacrées. Vous cherchez de la compagnie? De nouvelles activités? Un rafraîchissement? Le CCU vous accueille chaque premier lundi du mois, de 13 à 17 heures, seul ou avec un ami, pour papoter et poser des questions sans tabou, le tout autour d'une bonne tasse de thé. On y vient aussi pour prendre un bouillon de culture grâce à des ateliers variés. C'est l'occasion de se poser, de se ressourcer et de partager un moment de convivialité. Ainsi, l'initiative «Thé au salon», mise en place en collaboration avec l'association Warned, est un espace partagé où les personnes viennent pour voisiner, échanger, apprendre... Tout le monde est le bienvenu dès lors qu'on a 65 ans. Pour information, chaque mois, un atelier surprise et un bingo avec des tickets de spectacle pour les gagnants agrémenteront le moment du thé. Infos: info@warned.plus



JEUNESSE

MY XL FEEST MET LES 12-26 ANS À L'HONNEUR

Après une première édition couronnée de succès, l'événement gratuit «My XL Feest», organisée par la plateforme de Concertation Ixelloise de la Jeunesse (CIJ), signe son retour dans l'agenda. Spécialement dédiée aux jeunes qui affichent entre 12 et 26 printemps au compteur de la vie, cette fête de la jeunesse aura lieu le **mercredi 15 mai prochain, de midi à 20 heures**. Après Flagey l'année passée, c'est au tour du **quartier Akarova** d'accueillir ce rassemblement qui prendra place du côté de la rue Akarova. Au programme des réjouissances: des concerts, des stands d'information, des activités organisées par les acteurs de la jeunesse, des animations à couper le souffle et encore plein d'autres surprises. Les plus jeunes ne seront pas oubliés avec le village à destination des familles. La thématique de cette deuxième édition? Les Jeux Olympiques. L'occasion de se mettre en jambes avant les JO qui auront lieu cet été dans la Ville Lumière. Infos: www.myxl.be

UNE NOUVELLE FÉDÉRATION POUR RENFORCER LE LOGEMENT SOCIAL

Il y a du nouveau du côté des sociétés immobilières de service public (SISP). Une nouvelle fédération professionnelle regroupant les seize SISP actives dans la capitale est née au début de l'année. Son nom: Social Housing Brussels. Représentant un parc locatif de 41.000 logements et comptant pas moins de 1.400 ETP (équivalent temps plein), celle-ci a repris, depuis le premier janvier 2024, les activités de l'Association du Logement Social (ALS ASBL) et de la Fédération des sociétés coopératives de logement à Bruxelles (Fesocolab ASBL). Sa mission est de porter d'une seule voix la parole et les positions communes de ses membres et, sur cette base, développer un partenariat constructif avec les instances régionales bruxelloises au bénéfice du secteur du logement social et des locataires sociaux. L'association a pour but désintéressé de «représenter, rassembler, promouvoir et accompagner les SISP pour renforcer le dialogue, les services et les performances au bénéfice de tous», explique-t-on du côté de Social Housing Brussels. «Nous visons à renforcer notre position d'acteur professionnel majeur, ouvert sur le monde et reconnu dans le secteur du logement social bruxellois. Nous contribuerons à relever les défis sociétaux au travers d'un dialogue constructif avec l'ensemble de nos parties prenantes, en partageant notre expertise et nos prises de position collectives sur les enjeux liés à notre secteur», conclut la fédération qui s'articule autour des principes de loyauté, de solidarité et de confidentialité. •



© Foyer Schaerbeekois

RESTONS EN CONTACT!



PAR TÉLÉPHONE

02/486.69.00

Lundi et mardi après-midi de 13h30 à 16h

Mercredi, jeudi et vendredi matin de 9h à 11h30



VIA NOTRE SITE WEB

www.binhome.brussels

Formulaire de contact



LORS DES PERMANENCES PHYSIQUES

• Permanence au siège social

Rue Emile Claus 63 – 2^{ème} étage, 1180 Uccle (Bascule).

Nos guichets sont ouverts au public :

Le lundi : de 13h30 à 16h,

Le mardi : de 13h30 à 16h,

Le jeudi : de 9h à 11h30.

• Permanence décentralisée

Rue Jean Ballegeer 69/28, 1180 Uccle.

Nos guichets sont ouverts au public :

Uniquement le lundi de 13h30 à 16h.



VIA L'APPLICATION APPINEST

Application mobile gratuite disponible sur l'App Store pour les iPhones et le Play Store pour les téléphones Android permettant aux locataires de soumettre une demande d'intervention technique et de la suivre, de consulter leur solde dû, mais également leurs données personnelles et ainsi signaler d'éventuels changements.



PAR E-MAIL

Adresse générale : info@binhome.brussels

Service Locatif : locainfo@binhome.brussels

Service Social : ssocial@binhome.brussels

Service Technique : secretariat.sem@binhome.brussels

Service Comptabilité : compta@binhome.brussels

